



RÈGLES D'UTILISATION ET DE VOL À LA PISTE

Règlements additionnels pour Multi-Rotors

- Le départ doit se faire dans la zone de départ
 - Les batteries sont branchées dans cette zone seulement
- L'atterrissage doit se faire dans la zone d'atterrissage
 - Les batteries sont débranchées dans cette zone avant de déplacer le Multi-Rotors
- Les règlements de piste sont les mêmes que ceux des avions et hélicoptères
- Le chef instructeur ou l'assistant chef instructeur et un instructeur multi-rotors, d'un commun accord, décideront lorsque le pilote sera un membre autonome.
- Multi-Rotors utilisant la bande 5.4 Ghz
 - Utilisation du tableau de réservation des fréquences vidéo
 - Indiquer la fréquence utilisée sur le tableau
 - Un espacement de 40 Mhz est nécessaire avant d'apposer son nom sur le tableau
 - À la fin d'un vol retirer l'indication d'utilisation de la fréquence afin de permettre aux autres membres de mettre leur réservation
- Multi-Rotors utilisé en FPV
 - Un « Spotteur » est obligatoire pendant tout le vol
 - Un instructeur FPV est nécessaire pour chaque vol tant que le membre n'est pas autonome
 - L'instructeur FPV donnera ses recommandations au chef instructeur avant que le membre ne soit considéré comme autonome.